



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 27 - Plan Local d'Urbanisme - Ajustement de l'Emplacement Réservé n° 102 - Sollicitation du Grand Besançon pour modifier le PLU

Plan Local d'Urbanisme
Ajustement de l'Emplacement Réservé n° 102
Sollicitation du Grand Besançon pour modifier le PLU

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	02/05/2018	Favorable unanime

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Besançon a été approuvé par délibération en date du 5 juillet 2007.

Par délibération en date du 9 mars 2017, le Conseil Municipal de Besançon se prononçait en faveur du transfert de la compétence Planification au Grand Besançon.

Le 27 mars 2017, conformément aux dispositions de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, le Grand Besançon devenait compétent en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ou de Carte communale.

L'Emplacement Réservé n° 102 est inscrit au PLU de la Ville de Besançon pour élargissement de voirie (17 mètres).

Cet Emplacement Réservé impacte de façon importante la parcelle cadastrée section HO n° 107, propriété de la Société Bourgeois.

Cette parcelle a été vendue à la Société Bourgeois par la Ville de Besançon en 2013. A cette date, la Ville de Besançon avait proposé de se prononcer, dans le cadre d'une procédure d'évolution de son Plan Local d'Urbanisme, sur la suppression de l'Emplacement Réservé ou sur l'évolution de son emprise correspondant à un nouveau tracé.

Cette proposition doit aujourd'hui se concrétiser rapidement pour permettre le projet d'extension de la Société Bourgeois sur le site.

Le suivi et l'évolution des documents d'urbanisme étant désormais une compétence intercommunale, il convient de saisir le Grand Besançon pour assurer la mise en œuvre de la procédure nécessaire à l'ajustement de l'Emplacement Réservé n° 102.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de solliciter le Grand Besançon pour que soit mise en œuvre la procédure nécessaire à l'ajustement de l'Emplacement Réservé n° 102.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 JUIN 2018



Contrôle de légalité

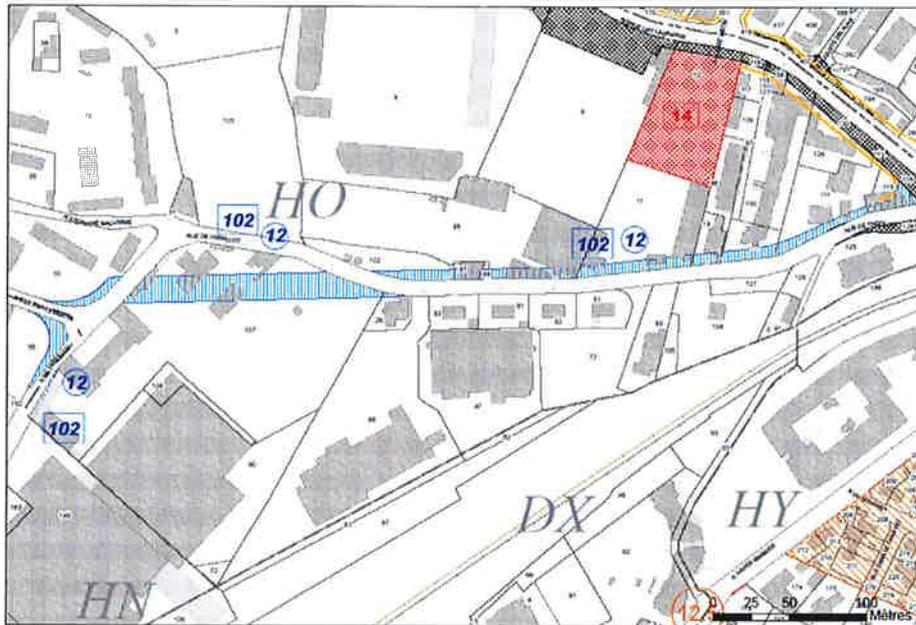
Plan Local d'Urbanisme

Ajustement de l'Emplacement Réservé N° 102

Sollicitation du Grand Besançon pour modifier le PLU

Aperçu des ajustements envisagés

Etat actuel



Etat projeté

